

**Communiqué de presse du 31 juillet 2020** : Mise à jour de onze organisations de la société civile congolaise à propos de la décision de suspension de la démolition des maisons dans les villages au tour du barrage hydroélectrique de BUSANGA, dans la Province du Lualaba

A la suite de la lettre ouverte de Onze organisations de la société civile congolaise, adressée à Monsieur le Ministre provincial de l'intérieur et de la sécurité de la province du Lualaba en date du 25 juillet 2020, une réunion tripartite entre le Ministère provincial de l'intérieur et de la sécurité, l'entreprise SICOHYDRO et la société civile regroupée au sein de la dynamique « Mwangaza » et la LINAPEDHO a été organisée ce mercredi 29 juillet 2020 à Kolwezi, chef-lieu de la Province du Lualaba.

Les organisations signataires du présent communiqué remercient le Gouvernement Provincial du Lualaba, à travers le Ministère Provincial de l'intérieur et de la sécurité, et saluent son ouverture pour le dialogue entre parties prenantes. Cette réunion a permis notamment d'obtenir la suspension provisoire du délai pour la démolition des maisons aux villages Kamalenge, 48 heures, Monga Luboza et Wafinya.

Cependant, nos organisations notent qu'en dépit du dialogue engagé, il n'y a pas jusque-là, une solution satisfaisante pour les communautés impactées par le projet Hydroélectrique de Busanga et souhaitent rencontrer le Ministre la semaine prochaine avec une feuille de route de la société civile et des communautés impactées en vue de se mettre d'accord sur les conditions de sortie de crise.

Par ailleurs, il est essentiel de souligner qu'un délai supplémentaire d'une semaine, a été donné pour vider les litiges relatifs au processus de délocalisation. Nos organisations estiment qu'il est nécessaire pour la société SICOHYDRO et l'Etat Congolais de vider préalablement les diverses réclamations des cultivateurs ainsi que des propriétaires des maisons concernées et ce avant toute initiative allant dans le sens d'expulser les communautés impactées.

Nos organisations rappellent enfin au gouvernement, qu'il est du devoir des pouvoirs publics de protéger et de défendre non seulement les investissements privés et publics mais aussi, et surtout, les droits des populations congolaises.<sup>1</sup>

**Contacts Medias:**

**Donat KAMBOLA**

+243 99 483 41 58

**Freddy KASONGO**

+243995567001

**ERICK KASSONGO**

+243815983115

---

<sup>1</sup> Article 34 de la Constitution du 18 février 2006 : « la propriété privée est sacrée. L'Etat garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi ou à la coutume. Il encourage et veille à la sécurité des investissements privés, nationaux et étranger. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité octroyée dans les conditions fixées par la loi. Nul ne peut être saisi en ses biens qu'en vertu d'une décision prise par une autorité judiciaire compétente. »

## Organisations signataires

N°	Structure	Responsable
01	Actions pour les Droits, l'Environnement et la Vie	Jean Marie Muanda
02	African Resources Watch	Richard MUKENA
03	Cadre de Concertation de la Société Civile. de l'ituri sur les ressources naturelles	Jimmy MUNGURIEK UFOY
04	Centre Congolais pour le Développement Durable	Erick Kassongo
05	Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique	Emmanuel Musuyu
06	Convergence pour les droits et intérêts des communautés locales d'Inga	Albert Tona
07	Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains	Donat KAMBOLA
08	JUSTICE POUR TOUS	Raoul KITUNGANO
09	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale	Freddy KASONGO
10	Organisation pour la Protection de l'environnement et le Développement Durable (	KALONJI Serge
11	Réseau Ressources Naturelles / Katanga	Sabin MANDE